Guide du TRI AU VAL D'EUROPE

le tri un geste naturel !

édition 2016

Val d'Europe agglomération

smitom du Nord Seine-et-Marne

ECO EMBALLAGES

Édito

Le tri n'est pas qu'un petit geste anodin et sans grandes conséquences, son impact est bien plus important qu'il n'y paraît. En fait, c'est la multiplication de tous les petits gestes quotidiens de chacun d'entre vous qui est susceptible de produire de grands effets.

Trier, c'est préserver nos ressources naturelles en permettant le recyclage de matériaux comme l'aluminium, l'acier, le plastique ou le verre qui sont fabriqués à partir de ressources naturelles.

Trier, c'est contribuer à limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Trier, c'est économiser de l'énergie dans le sens où le recyclage permet de réduire le besoin en extraction de matières premières et du même coup les énergies liées à cette extraction.

Mais que faire de vos emballages, piles, médicaments, pots de peinture, jouets, textiles… ?

Avec le guide de tri, fini les doutes et les idées reçues, il vous donnera la consigne exacte, la bonne couleur de bac à utiliser et de nombreux conseils.

Avec le guide de tri, vous pourrez dire : le tri finalement c'est simple.

Dans un souci de préservation de notre environnement, la Communauté d'Agglomération du Val d'Europe s'est engagée dans une démarche volontariste d'amélioration du tri des déchets auquel ce guide participe. La réussite de cette démarche vous appartient car elle repose sur le bon geste de tri de chacun d'entre vous.

À compter du 1er janvier 2017, les collectes relatives aux déchets verts et aux encombrants seront de compétence intercommunale.

Le déroulé de ces collectes sera pérennisé à l'identique tout au long de l'année 2017.

En attendant, trions bien, trions plus et encore mieux !

Fernand Verdellet
Vice-président délégué de Val d'Europe agglomération

J'emménage

au Val d'Europe

Quelles sont les démarches à faire ?

À qui dois-je m'adresser pour obtenir un bac ?

Bac de tri ou bac à ordures ménagères ?
Première demande ou renouvellement de bac ?

Votre interlocuteur est votre mairie.

La dotation d'un bac passe obligatoirement par votre commune de résidence. Il vous sera alors demandé de compléter un formulaire et de joindre des pièces justifiant la composition de votre foyer.

Par le biais de votre commune, votre demande sera ensuite adressée à Val d'Europe agglomération qui déterminera le bac adéquat.
Votre bac sera livré à votre domicile par une société prestataire de Val d'Europe agglomération.

À noter

Les livraisons des bacs ont lieu les mardis et les vendredis entre 9h et 14h. Présence souhaitable. En cas d'absence prendre contact avec le prestataire via l'avis de passage.

La gestion des déchets

au Val d'Europe

À compter du 1er janvier 2017, la collecte des déchets verts et des encombrants sera une compétence intercommunale et non plus communale.

Le déroulé des collectes restera identique tout au long de l'année 2017.

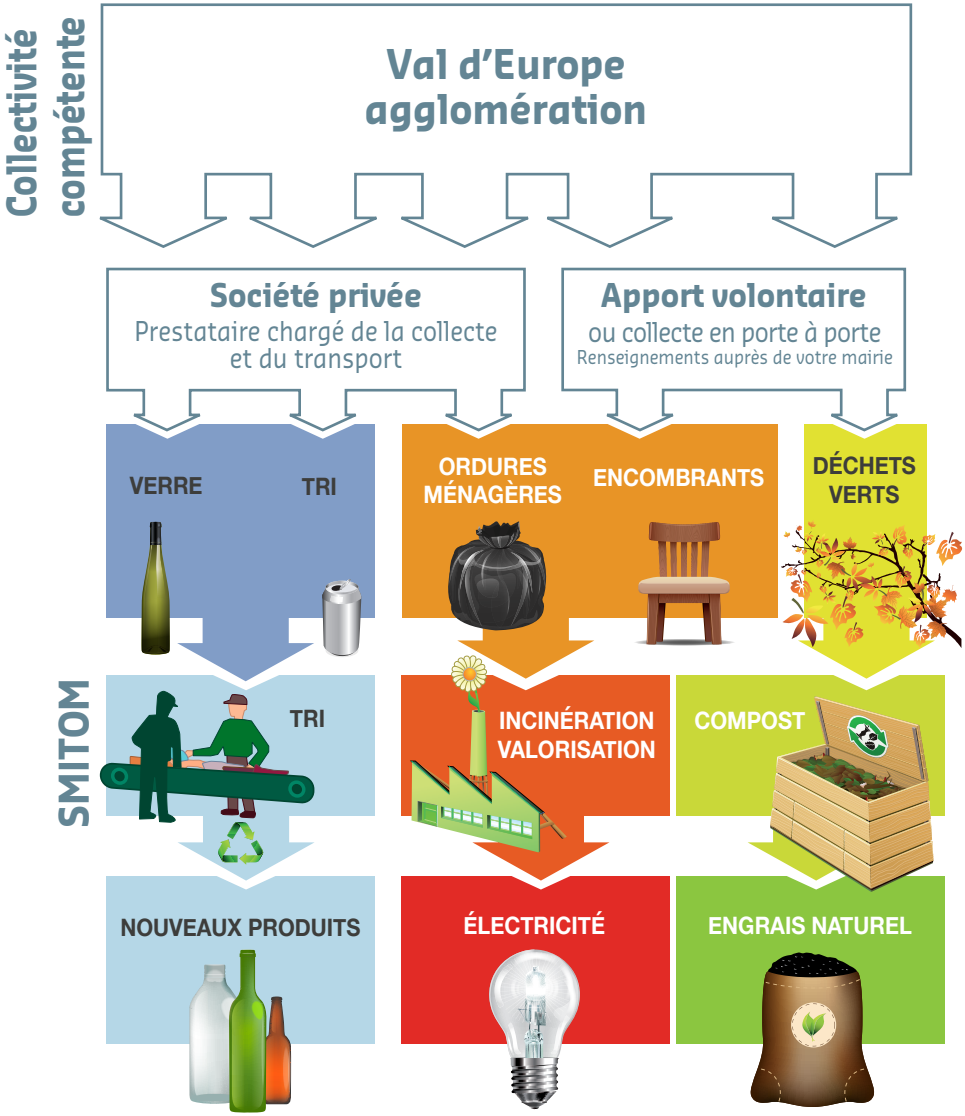

Votre interlocuteur de proximité

l'ambassadeur de tri

Un doute sur un emballage ?
Bac de tri ?
Bac à ordures ménagères ?

Rapprochez-vous de l'ambassadeur de tri du Val d'Europe
au **01 60 43 66 40**
ou **ambassadeurdetri@vdeagglo.fr**

Grâce à une communication de proximité, il est à votre disposition pour faire du tri un geste simple !

Bac non collecté

Si votre bac de tri contient trop d'erreurs il ne sera pas collecté et cet autocollant y sera apposé.

Le ramassage d'un bac de tri contenant de nombreux déchets indésirables « pollue » l'ensemble de la collecte et en augmente le coût.

Reportez-vous à ce guide pour être incollable en matière de tri des déchets ou bien contactez votre ambassadeur de tri !

Le tri
des emballages et des papiers

JAUNE
accepte

Emballages métalliques

Tous les papiers

Jours de collecte des bacs de tri

Bailly-Romainvilliers — vendredi

Chessy (hors centre urbain) — mercredi

Coupvray — mercredi

ou BLEU, votre BAC de TRI UNIQUEMENT

à déposer en VRAC dans votre bac

Bouteilles et flacons en plastique

Emballages et briques en carton

À jeter dans le bac à ordures ménagères

Magny le Hongre		mercredi
Serris (hors centre urbain)		mercredi
Centre Urbain (Chessy-Serris)		mercredi

Les ordures ménagères

Si ça n
et si ce
c'est d

Sacs, films et barquettes en plastique

Restes alimentaires

Jours de collecte des bacs à ordures m

Bailly-Romainvilliers	mardi vendredi
Chessy (hors centre urbain)	lundi jeudi
Coupvray	mardi vendredi

e se recycle pas
n’est pas dangereux...
lans le bac à ordures ménagères !

Vaisselle jetable

Mouchoirs, produits d’hygiène

énagères

Magny le Hongre	mardi vendredi
Serris (hors centre urbain)	lundi jeudi
Centre Urbain (Chessy-Serris)	mardi vendredi

La déchèterie

du Val d'Europe

La déchèterie du Val d'Europe est ouverte à tous, particuliers et professionnels.

Pour y accéder, les particuliers doivent demander une carte d'accès sur **www.smitom-nord77.fr**

Renseignements complémentaires auprès du SMITOM Nord Seine-et-Marne au **01 60 44 40 03** (lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le vendredi jusqu'à 16h30) ou **contact@smitom-nord77.fr** ou au **01 60 24 75 70** (boîte vocale).

Règlement complet de la déchèterie du Val d'Europe sur **valdeuropeagglo.fr** (rubrique **vie pratique / environnement**)

La déchèterie se situe

à Bailly-Romainvilliers
Lieu-dit La Mare Houleuse
Le long du boulevard circulaire

La déchèterie est ouverte

Du 1er mars au 31 octobre
Lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h,
Dimanche de 10h à 13h

Du 1er novembre au 28/29 février
Lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Dimanche de 10h à 13h

Fermeture les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre

Déchets spéciaux acceptés en déchèterie du Val d'Europe

Certains déchets requièrent un recyclage particulier ce qui implique de les déposer en déchèterie. Ces déchets seront ensuite valorisés et transformés en nouveaux produits.

Les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE)

Les déchets diffus spécifiques (DDS)

Déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement : produits de bricolage (peinture, lasure, solvants…), engrais…

Les vêtements

Pensez-y : la déchèterie du Val d'Europe est équipée de bornes à textiles, linge de maison, chaussures et petite maroquinerie.

Les déchets acceptés en déchèterie

- Huile moteur
- Bois, végétaux
- Plâtre, carrelage, gravats
- Ferraille, grillage
- Cartons

À noter

Débarrassez-vous malin en faisant don de vos objets non utilisés et en bon état à l'**espace ressourcerie Horizon** présente en déchèterie du Val d'Europe

La commune de Coupvray organise un point d'apport volontaire pour les DDS chaque 3e mercredi des mois impairs place de la Forge. Renseignements au 01 60 04 22 54.

Les encombrants

ou extra-ménagers

Le mobilier, la literie mais aussi les cartons trop volumineux sont des encombrants.

Ils sont donc sujets à une collecte particulière organisée dans chaque commune. Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître les dates de passage.

Si cela ne peut pas attendre, faites un apport volontaire en déchèterie, celle du Val d'Europe est à votre disposition.

Les déchets dangereux

Les médicaments

Les pharmacies collectent gratuitement les médicaments non utilisés, avec ou sans leur emballage, périmés ou non et mis dans un sac.
En savoir plus sur **www.cyclamed.org**

Les seringues et les aiguilles - DASTRI

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux Perforants des Patients en Auto-Traitement (DASRIPPAT, souvent simplifié en DASTRI) doivent être mis dans des boites à aiguilles sécurisées, distribuées gratuitement par les pharmacies. Certaines pharmacies volontaires peuvent accepter de récupérer ces boîtes.
En savoir plus sur **www.dastri.fr**

Les ampoules et les piles

Ces déchets doivent être déposés dans des bacs prévus à cet effet ; l'accueil de nombreux commerçants met à votre disposition ces bacs.
Pour les piles, les batteries, adoptez le réflexe rechargeable !

Les emballages en verre

Le verre est recyclable à 100% et à l'infini. Les bouteilles, les pots et les bocaux sont à déposer dans les bornes à verre en apport volontaire.

La vaisselle, la porcelaine, la faïence, le cristal, les vases, les vitres, les miroirs, les pots en terre ne sont pas acceptés dans les bornes à verre mais en déchèterie.

Le tri du verre : un geste eco-solidaire !

Une partie de la revente du verre déposé dans les bornes à verre permet le versement d'aides financières à la Ligue contre le cancer.

Bornes à verre

Pour connaître le lieu de dépôt le plus près de chez vous, rendez-vous sur **valdeuropeagglo.fr** (rubrique vie pratique / gérer ses déchets)

Le dépôt de verre est fortement déconseillé entre 22h et 8h

Ne jetez pas le verre dans vos bacs : le verre peut être un véritable danger pour les agents de collecte car il peut éclater et les blesser.

Les déchets verts

Les déchets verts (tonte de pelouse, tailles de haies, branchages…) ne sont acceptés ni dans les bacs de tri, ni bacs à ordures ménagères.

Les déchets verts peuvent être déposés à la déchèterie du Val d'Europe. Les habitants de Chessy ont également accès à une déchèterie communale.

Renseignements au 01 60 43 80 21

Certaines communes du Val d'Europe organisent leur propre collecte et mettent à disposition des habitants un nécessaire de pré-collecte (sacs de pré-collecte ou bien des bacs).

Renseignez-vous en mairie pour connaître les dates de collecte et vous procurer ces nécessaires de pré-collecte.

Pourquoi les déchets verts ne doivent pas être jetés dans le bac à ordures ménagères ?

Cela représente un trop grand coût pour la collectivité :

- **un coût financier** : l'incinération coûtant plus cher que le compostage ;
- **un coût environnemental** : puisque l'incinération des déchets verts entraîne une augmentation des rejets de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui peuvent ainsi dépasser les seuils réglementaires.

Encore plus simple et plus rapide !

Pour vous débarrasser de vos déchets verts, restes alimentaires et de façon plus systématique de l'ensemble de vos déchets compostables ; équipez-vous d'un composteur.
Faîtes votre demande en ligne et retrouvez des infos utiles sur www.smitom-nord77.fr

Vous avez déjà tous vu ces logos apposés sur les emballages ; mais que signifient-ils ?

Info-tri Point vert

L'Info-tri Point Vert est une consigne de tri visible sur les emballages. Elle détaille au travers de pictogrammes simples et immédiatement compréhensibles les éléments d'emballages qui sont à jeter avec les ordures ménagères, des éléments qui sont « à recycler ».
www.consignesdetri.fr

Point vert

Le point vert figurant sur 95% de nos emballages signifie que le fabricant est partenaire du programme français de valorisation des emballages ménagers.
Il ne signifie pas que l'emballage est recyclable.

Tidy man

Ce pictogramme a pour objectif d'inciter les consommateurs à ne plus laisser leurs déchets dans les rues mais dans les poubelles. Adoptez le bon réflexe en toute circonstance et en toute saison !

Triman

Ce logo indique que le consommateur est invité à se défaire du produit dans le cadre d'une collecte séparée (par exemple le bac de tri, la déchèterie, le point d'apport volontaire).

L'ambassadeur de tri du Val d'Europe, votre interlocuteur de proximité !

ambassadeurdetri@vdeagglo.fr
01 60 43 66 40

Téléchargez l'appli Guide du tri développée par Eco-emballages !

Elle précise, pour chaque emballage, la bonne consigne de tri en indiquant la couleur du bac et les points de collecte les plus proches.

En savoir plus sur la gestion des déchets

www.smitom-nord77.fr
www.ecoemballages.fr
www.consignesdetri.fr

Val d'Europe agglomération

Val d'Europe agglomération
Château de Chessy BP 40 • 77701 Marne-la-Vallée cedex 04
01 60 43 80 80 • contact@vdeagglo.fr • **valdeuropeagglo.fr**

PEFC 10-31-1243

Édition 2016 - Conception : Direction de la communication - Création : Agence Megalyte - Photos : Yann Piriou - Illustration : L. Sanchez - Impression : L'Artésienne - Tiré à 15 000 exemplaires